

## Conscientiser... la priorité incontournable !



*Et cela continue toujours ! Ce dimanche, « Coulon Futé » poursuit la publication de sa série de cartes présentant les différents lâchers 2024 entérinés par l'EPR Hainaut-Brabant wallon. Comprendre pour appliquer sans faille les dernières décisions hivernales relatives aux deux provinces est impératif à l'entame de la compétition. Quatrième invité : les lâchers dans le Centre.*

**Dernier maillon hennuyer.** Le présent dossier s'identifie à l'ultime incursion en terre hennuyère de « Coulon Futé » concernant la présentation des lâchers de grande vitesse 2024 entérinés par l'EPR Hainaut-Brabant wallon. Après l'analyse des deux lâchers implantés en Hainaut occidental, des deux dans le « Pays de Charleroi » et de leur homologue de la Région de Mons, la rédaction se tourne vers le Centre de la province où deux heures d'ouvertures des paniers sont autorisées cette saison en grande vitesse. La boucle est de la sorte bouclée en Hainaut. Ses six lâchers seront à ce jour présentés. Mais une incertitude subsiste pour l'heure et non des moindres.

**Dynamique recherchée.** Au départ, l'objectif poursuivi par « Coulon Futé » consistait en la publication des huit lâchers de l'EPR avant les premiers battements d'ailes officiels compétitifs. Toutefois, la collecte différée des informations requises et l'attente toujours en cours de la décision judiciaire dans le différend hivernal de Marche-lez-Ecaussines ont imposé de devoir présenter les deux lâchers en Brabant wallon une semaine après l'ouverture de la campagne française.

*« Ce n'est pas l'histoire qui fait le jugement : c'est le jugement qui fait l'Histoire ». Cette pensée est l'apanage d'un critique d'art et essayiste français. Elle peut, d'une certaine manière, contextualiser le dernier hiver dans le Centre du Hainaut où des modifications d'ententes ont été apportées sans régler pour l'heure toutes les divergences d'opinion. En effet, Marche-lez-Ecaussines, qui, à ce jour, n'a pas rentré de programme en grande vitesse, est toujours dans l'attente d'une réponse à sa requête judiciaire introduite suite à la décision prise par les instances provinciales qui ne l'a agréée pas. Face à cette contrainte qui risque de perdurer (l'audience des plaidoiries est prévue ce 10 mai), « Coulon Futé » se voit dans l'obligation, lors de la confection des cartes des deux lâchers entérinés dans le Centre, d'arrêter une position non officielle. Il verse Marche-lez-Ecaussines dans l'entente « La Collégiale ». En conséquence, grâce aux deux cartes représentées ci-dessous, les sociétés de l'« Entente des V-Association Nivelles-Entente Levalloise » connaissent la zone de participation de leur lâcher en l'absence de Marche-lez-Ecaussines qui adhérait en 2023 au « Grand Centre Charleroi » reprenant l'« Entente des V ». De leur côté, les sociétés de « La Collégiale » expérimentent la zone de participation de leur lâcher avec Marche-lez-Ecaussines. En cas de statut sportif différent arrêté, « Coulon Futé » apportera les changements qui s'imposeraient pour être conforme à la réalité de terrain.*



## Dossier 4 : région du Centre



En 2024, onze sociétés au total incorporent les deux lâchers implantés dans le Centre de la province du Hainaut qui ne sont autres que celui de l'« *Entente des V – Association Nivelles-Entente Levalloise* » et celui de « *La Collégiale* ». Fait non anodin, six de ces sociétés arborent une particularité commune en ce sens qu'elles ne reconduisent pas leur entente de 2023. En effet, elles quittent soit « *L'Espoir* » montois, soit le « *Grand Centre Charleroi – Charleroi Est – Entente des Deux* » implanté en terre carolorégienne.

### Lâcher « *Entente des V - Association Nivelles-Entente Levalloise* » 2024

Deux groupements de taille disproportionnée composent ce lâcher :

- ✓ l'« *Entente des V* » qui, comme son intitulé le laisse supposer, se compose de cinq acteurs, à savoir « *Le Progrès* » d'Estinnes-au-Val, « *L'Indépendante* » et « *La Tourterelle* » de Givry, le « *Local Unique* » de Solre-sur-Sambre et le « *Local Colombophile de Courcelles* » de Trazegnies ;
- ✓ l'« *Association Nivelles-Entente Levalloise* », un duo inédit de sociétés constitué par le « *Royal Local Unique* », de Nivelles et l'« *Entente Levalloise* », de Mont-Sainte-Aldegonde. Ces deux sociétés détiennent la particularité de partager le même local, en l'occurrence celui de Nivelles. Elles se partagent durant la saison l'activité colombophile. En ce sens que l'« *Entente Levalloise* » assure, de manière exclusive, la totalité du programme de petite vitesse, de vitesse et de petit demi-fond, Nivelles prend en charge uniquement les nationaux.

Toutes les sociétés citées ci-dessus, à l'exception toutefois de celle de Nivelles, faisaient partie, en 2023, du « *Grand Centre-Charleroi* », un des trois maillons du « *Grand Centre Charleroi – Charleroi Est – Entente des Deux* ».

« ***Entente des V*** ». De commun accord, les cinq sociétés reconduisent leurs points centraux et leurs rayons de 17 km opérationnels en 2023. Deux des quatre points centraux repris (le quorum quatre est justifié par le fait que les deux sociétés de Givry arrêtent d'office le même point central) sont limitrophes à la frontière française car Givry et Solre-sur-Sambre sont des premières localités « *à prendre* » au retour d'un vol sur « *L'Hexagone* ». Le point central d'Estinnes-au-Val, commune proche de Givry, occupe une position relativement centrale sur la largeur, à faible distance de l'entrée sur le territoire belge. Le point central de Trazegnies est davantage implanté sur la droite, quasi à la « *fin du tiers entrant* » de la zone de participation du lâcher. Aucune reprise de localité n'est effectuée dans la province de Namur.

Pour affronter la compétition 2024, l'« *Entente des V* » dispose au plus d'un potentiel de 189 participants francophones répartis de la sorte :

- ✓ « *Le Progrès* », d'Estinnes-au-Val, 80 ;
- ✓ « *L'Indépendance* », de Givry, 20 ;
- ✓ « *La Tourterelles* », de Givry, 25 ;
- ✓ « *Local Unique* », de Solre-sur-Sambre, 12 ;



✓ « *Local Colombophile de Courcelles* », de Trazegnies, 52.

« **Association Nivelles-Entente Levalloise** ». Cette association constitue une première innovation. Nivelles, transfuge du « *Renouveau 2023* » et l'« *Entente Levalloise* », transfuge du « *Grand Centre Charleroi 2023* » ont en effet conclu, pour 2024, un accord inédit, aura en principe d'une vraisemblable fusion à venir à très court terme. Toutes les deux sociétés fréquentent le même local, celui du « *Royal Local Unique* », de Nivelles. Ce qui impose que la Collégiale Saint-Gertrude et son célèbre Jacquemart constituent l'unique point central de référence pour l'entente.

Fait non anecdotique, les deux sociétés transfuges relèvent de deux provinces différentes, en l'occurrence du Brabant wallon pour Nivelles et du Hainaut pour « *L'Entente Levalloise* ». Comme repris ci-dessus, Mont-Sainte-Aldegonde assure l'itinéraire de petite vitesse, de vitesse et de petit demi-fond, Nivelles celui des nationaux.

Les deux sociétés optent en 2024 pour un rayon de 20 km. Ce dernier était déjà d'actualité en 2023 dans le chef de Nivelles durant sa période « *Le Renouveau* ». Ce n'était pas par contre le cas de l'« *Entente Levalloise* » qui avait retenu un de 17 km. L'association reprend en 2024 une localité en Brabant flamand. Comme sa configuration se résume en quelque sorte dans les faits à une seule société, elle implique dès lors que Nivelles occupe la position centrale de la zone de participation retenue par l'association.

En cette année 2024 olympique, l'« *Association Nivelles-Entente Levalloise* » dispose au plus d'un potentiel de 69 participants francophones répartis de la sorte :

- ✓ « *Royal Local Unique* », de Nivelles, 55 ;
- ✓ « *Entente Levalloise* », de Mont-Sainte-Aldegonde, 14.

**In fine quid du lâcher ?** La zone de participation du lâcher « *Entente des V – Association Nivelles-Entente Levalloise* » prime par sa profondeur au détriment de sa largeur. Dour, localité reprise en partie, est implantée le plus à l'ouest, Chastre-Villeroux le plus à l'est, Pepingen le plus au nord et Sivry-Rance le plus au sud.

Les quatre points centraux de l'« *Entente des V* » sont implantés dans la moitié, limitrophe à la France, de la zone de participation du lâcher. Par contre, la présence de l'« *Association Nivelles-Entente Levalloise* » exerce un net impact sur la profondeur. Ladite zone de participation du lâcher tend à se rétrécir avec l'allongement des distances de vol.

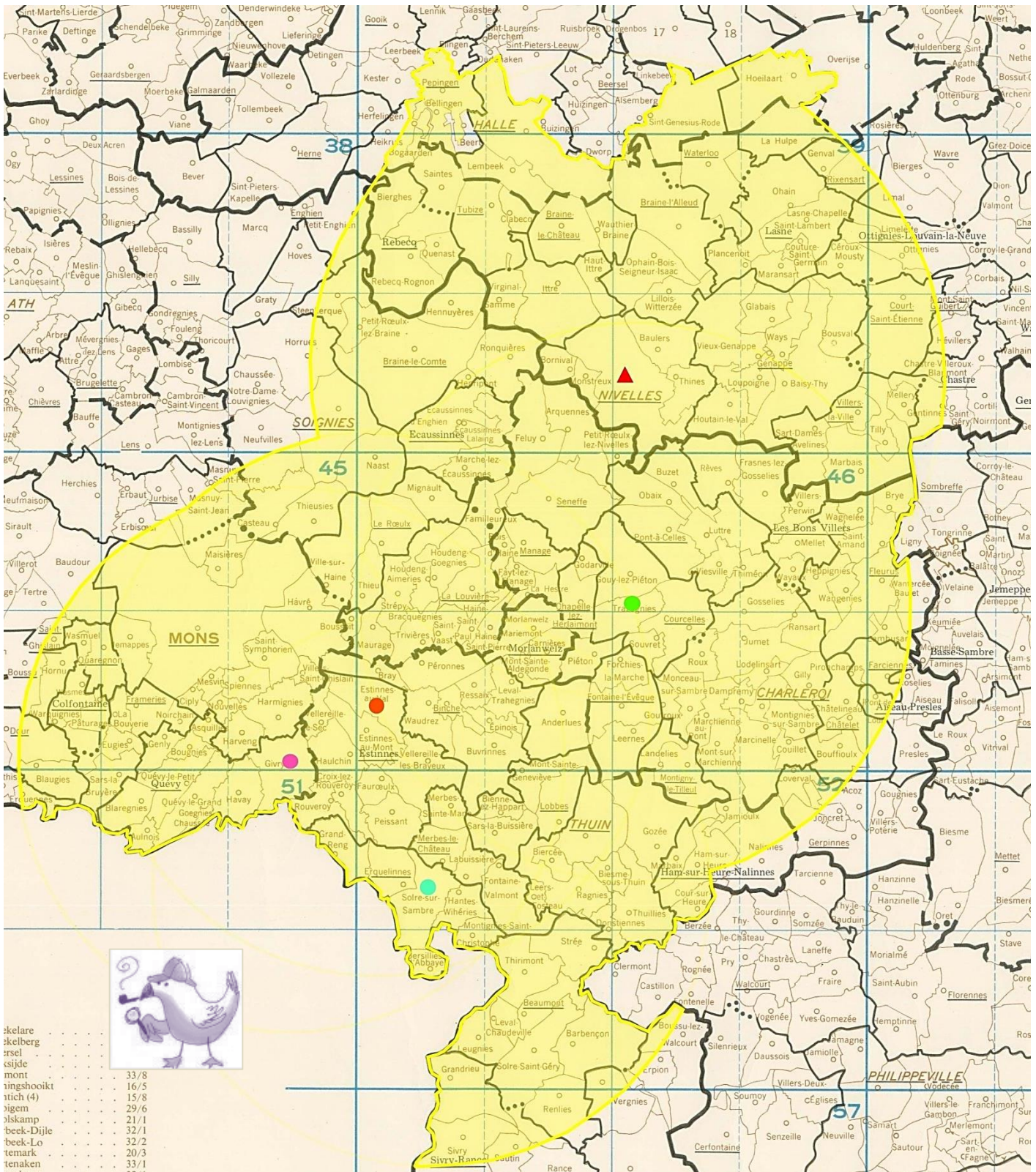
Les données numériques précitées relatives à la participation induisent que le lâcher « *Entente des V – Association Nivelles-Entente Levalloise* » dispose, en 2024, d'un potentiel francophone d'au plus 258 participants.



# Carte du lâcher « Entente des V – Association Nivelles-Entente Levalloise » 2024.

Code de lecture : les disques et le triangle coloriés ci-après déterminent les points centraux des sociétés:

- Givry
- Solre-sur-Sambre
- ▲ Nivelles & Mont-Sainte-Aldegonde
- Trazegnies
- Estinnes-au-Val



skelare	
skelberg	
rsel	
csijde	
mont	33/8
ingshooikt	16/5
itich (4)	15/8
jigem	29/6
lkskamp	21/1
beek-Dijle	32/1
beek-Lo	32/2
temark	20/3
temaken	33/1
haabau	33/1

L'épaisseur des traits des disques dessinés sur la carte 1/300.000 peuvent provoquer une différence de quelques mètres sur le terrain. Cela est notamment le cas lorsque le trait partage ou est tangent à une localité. Pour rappel, les coordonnées du point central et du colombier lèvent toute ambiguïté en recourant à l'application du site RFCB calculant la distance entre un pigeonnier et le lieu de lâcher.



## Lâcher « La Collégiale » 2024

Dans la région du Centre, le groupement « *La Collégiale* » est la seconde innovation de la campagne 2024. Et ce pour deux raisons principales. Tout d'abord parce qu'un doublage de 2023 portant le même libellé devient, douze mois plus tard, une entente indépendante. Ensuite parce que cette nouvelle entente devrait, selon des « *bruits de couloir* », reprendre dans ses rangs une société qui ne dispose pas, pour l'heure, d'un programme officiel faute de document rentré à la fédération suite au différend né, traité en justice.

Ce qui complexifie, comme dit plus haut, la réalisation de la carte du lâcher dans semblable contexte topographique.

Confronté à cette incertitude due à l'ajout, pour l'heure toujours hypothétique, d'une société, « *Coulon Futé* » arrête le même rayon de participation pour tous les acteurs qui composent cette entente. Ce choix se justifie par la position unanime des trois sociétés non « *versées d'autorité* ». Ce qui permet de se donner une première idée de la zone de participation pouvant être ultérieurement amendée en cas de nouvelle(s) donnée(s) officielle(s).

Quatre sociétés composent, en 2024, « *La Collégiale* » à savoir :

- ✓ « *L'Entente* », de Braine-le-Comte ;
- ✓ « *Le Rapide* », de Masnuy-Saint-Jean ;
- ✓ « *Le Carrier Bleu* », de Soignies ;
- ✓ « *L'Union* » de Marche-lez-Ecaussines ».

Les quatre sociétés reconduisent leurs points centraux (pour rappel, celui de Masnuy-Saint-Jean est l'église Notre-Dame du Perpétuel Secours). Les trois premières citées ci-dessus reprennent un rayon de 17 km, ce qui leur permet notamment de limiter la reprise de localités du « *Renouveau 2023* ». Par ailleurs, « *La Collégiale* » recouvre une commune en Brabant flamand.

Stambruges se trouve être la localité implantée le plus à l'ouest, Rêves le plus à l'est, Pepingen le plus au nord et Quévy-le-Grand le plus au sud. Les points centraux de Braine-le-Comte, Masnuy-Saint-Jean et Soignies sont alignés, relèvent d'un axe central « *épousant l'inclinaison topographique* » de la zone de participation. Le point central de Marche-lez-Ecaussines est, quant à lui, davantage implanté sur la droite.

Pour affronter 2024, « *La Collégiale* » dispose d'un potentiel d'au plus 165 participants francophones répartis de la sorte :

- ✓ « *L'Entente* », de Braine-le-Comte, 14 ;
- ✓ « *Le Rapide* », de Masnuy-Saint-Jean, 28 ;
- ✓ « *Le Carrier Bleu* », de Soignies, 76 ;
- ✓ « *L'Union* », de Marche-lez-Ecaussines, 47.

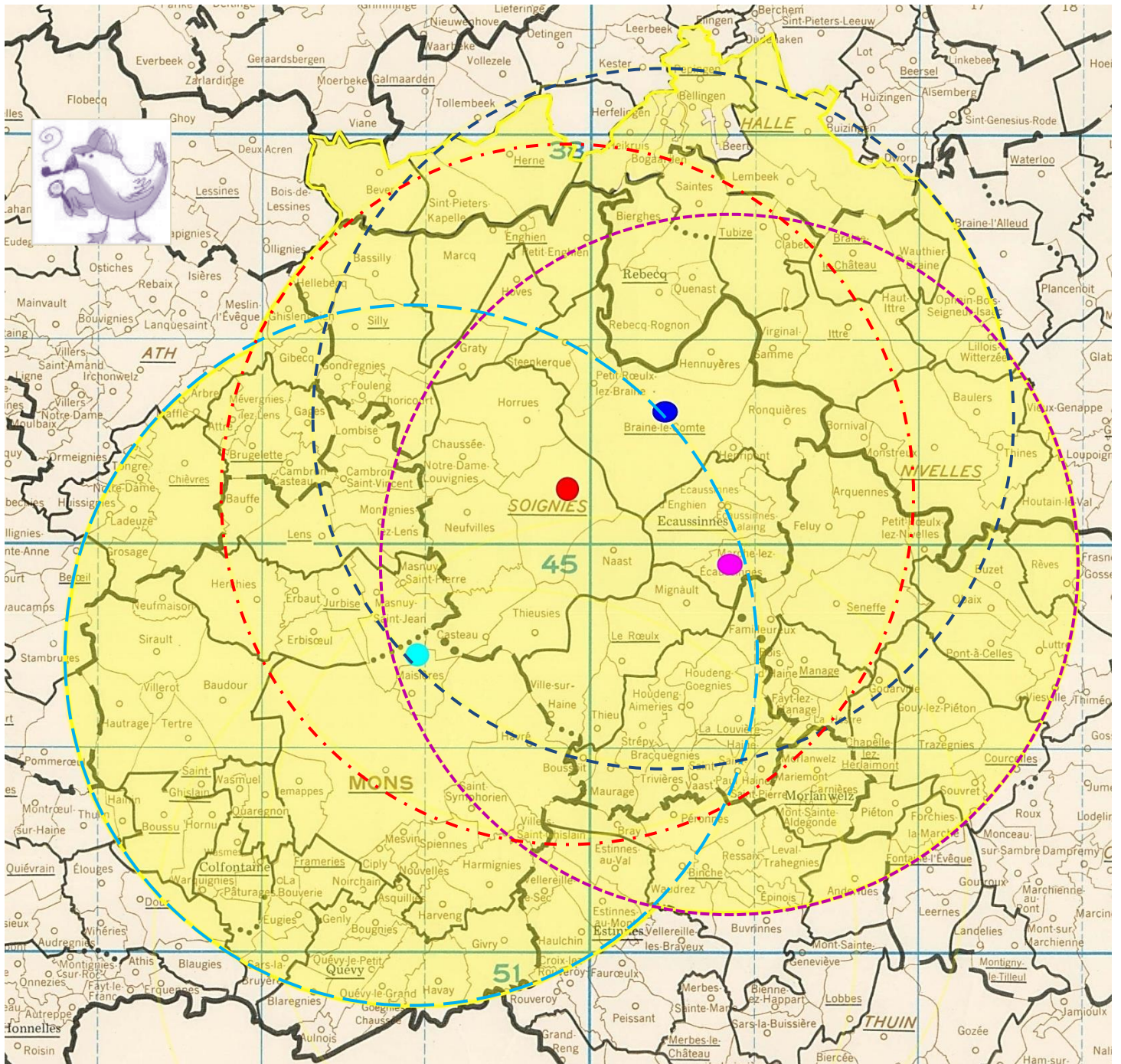
**Particularité.** Dans la carte ci-dessous sont tracés en pointillés les cercles délimitant l'apport de chaque société dans la confection de la zone de participation retenue. Des comparaisons et des réflexions sont de la sorte permises.



## Carte du lâcher « La Collégiale » 2024.

Code de lecture : les disques coloriés ci-après déterminent les points centraux des sociétés :

- Braine-le-Comte
- Soignies
- Marche-lez-Ecaussinnes
- Masnuy-Saint-Jean



L'épaisseur des traits des disques dessinés sur la carte 1/300.000 peuvent provoquer une différence de quelques mètres sur le terrain. Cela est notamment le cas lorsque le trait partage ou est tangent à une localité. Pour rappel, les coordonnées du point central et du colombier lèvent toute ambiguïté en recourant à l'application du site RFCB calculant la distance entre un pigeonnier et le lieu de lâcher.

